



Paris, mercredi 21 février 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01129**Modifiant l'avis n° FR/2024/01124**

Pris en application :

- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n°75-2024-02-21-00001

**Autres événements (passage sens
avalant le 22 février de 9h à 10h30)****SEINE DANS PARIS - PONT DE SULLY****Arrêt de navigation (Trafic avalant du bras Marie et trafic
montant des bras St-Louis, de la Cité et de la Monnaie) (tous
les usagers - Défini par usagers...)**

- **le 22/02/2024 de 08:45 à 10:45**
 - o **Seine dans Paris**
entre les pk 168,700 (bras de la Tournelle, pont de Sully) et pk 171 (bras de la Cité, pont au Change) - Tout le chenal
- **le 22/02/2024 de 09:00 à 10:30**
 - o **Seine dans Paris, Bras de la Monnaie**
entre les pk 169 (bras de la Monnaie) et pk 171 - Tout le chenal
 - o **Seine dans Paris, Bras Marie**
entre les pk 168.700 (bras Marie) et pk 169.390 - Tout le chenal

**Modification des conditions de navigation (Passe centrale du
pont de Sully ouverte aux unités avalantes) (tous les usagers -
trafic avalant)**

- **le 22/02/2024 de 09:00 à 10:30**
 - o **Seine dans Paris**
entre les pk 168,700 et pk 169

Commentaire :

Mesures applicables pour le jeudi 22 février :

- De 9h00 à 10h30, les bateaux avalants sont autorisés à emprunter la passe 2 du pont Sully à leurs risques et périls, **dès lors qu'ils ont participé à la réunion détaillant l'organisation et les mesures de sécurité, tenue en visio-conférence à 8h.** Ce passage est conditionné au résultat d'une inspection préalable du pont.
- Le franchissement sera régulé par la brigade fluviale et devra respecter l'ordre de passage défini ; veille obligatoire VHF canal 10.
- Les bateaux ne sont pas autorisés à quitter leur stationnement avant 8h00.
- Le trafic montant sera interrompu de 8h45 et 10h45 dans le bras de la Cité et de 9h00 à 10h30 dans les bras Marie avalant et de la Monnaie montant.

Les marinières sont invités à respecter la signalisation et à se conformer aux consignes données par les agents de VNF ou de la Brigade Fluviale. Ils sont appelés à la plus grande vigilance lors des croisements avalant/montant dans le secteur.

PJ : ordre provisoire

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

26/02/2024

Directeur Adjoint

Signé

Guillaume RIBEIN